



## Lettre en recommandé a.r restée sans réponse

Par **carnut 28**, le **18/02/2010** à **18:55**

Bonjour,

Suite à un litige avec un fournisseur accès internet et avant action judiciaire éventuelle , j'aimerais savoir quelle interprétation je dois faire a une absence de réponse a un courrier essentiel a mon dossier , *courrier en rec A.R envoyé le 20/01/2010 et sans réponse a ce jour 18/02/2010.*

Y a-t-il un délais , de combien de jours légaux , le fait d'absence de réponse me rétablit-il dans mon bon droit.

Merci de votre réponse.